

PRIMARDECO

Jérôme de Colonges

Armes de collection, Décorations, Fusils :

Vendredi 4 Octobre à 15h30



Expert : Gilles Sigro-Peyroussère

Exposition publique : le matin de la vente de 10h à 11h45

Vente retransmise sur : www.droutdigital.com

Les armes de catégorie « D » sont en vente libre sous condition de majorité, pour les armes de catégorie « C » prière de vous munir le jour de la vente de la copie de votre carte nationale d'identité ou de la copie de votre passeport, et de la copie de la validation de votre permis de chasse en cours de validité ou de l'année précédente, ou de votre licence de la Fédération Française de tir ou de Ball-trap (année en cours ou année précédente). Il sera procédé au contrôle FINADIA des personnes interdites d'armes, l'inscription sur ce fichier annulera la vente. Les armes ne seront délivrées qu'à l'issue des contrôles et des formalités d'enregistrement.

Expert : Gilles Sigro-Peyroussère, armurier diplômé école de St. Etienne (1983)-Expert en armes anciennes près la cour d'appel.

Etats :

1= Etat neuf

2=Bon état

3=Etat moyen

4=mauvais état

Ces estimations sont affinées par des « + » et des « - ».

- | | | |
|---|---|---------|
| 1 | Paire de pistolets de maréchaussée Français à silex au règlement de l'AN IX (23 Sept. 1800/ 22 Sept. 1801). Belles pièces fraîches issues de la manufacture nationale de Maubeuge comme en atteste le marquage sur les corps de platines en lettres cursives «Maubeuge Manuf. Ntle ». Un grain en bronze a été posé sur les lumières (réparations anciennes). Belles montures en noyer blond, mécanismes fonctionnels. Manque une baguette. Typique de l'armement de la maréchaussée impériale (1). Arme de catégorie D. | 300/400 |
| 2 | Revolver réglementaire Français modèle 1873 calibre 11 mm modèle 1873 arme de la série 1879, détente ne portant pas le même numéro, arme très fraîche, canon miroir, mécanisme parfaitement fonctionnel. (1). Arme de catégorie D. | 400/500 |
| 3 | Grand pistolet de tir à percussion et platine à l'avant, long canon octogonal lisse, montage à tiroir, toutes garnitures fer, pontet à repose, doigt, calotte ovale à clou proéminent, belle monture en noyer quadrillé se terminant à mi canon. Mécanisme fonctionnel, manque la cheminée. (2) arme de catégorie D. | 450/550 |
| 4 | Belle paire de pistolets de gousset à silex époque Louis XV de petite proportion, armes montées fer, signature « Lamothe » sur les corps de platines. Belles crosses en noyer sombre, calottes en tête de passereaux, canons à balles forcées octogonaux puis ronds, manque mâchoire et vis sur un des pistolets, léger accident à la mise en bois de la platine suite à échappement du maitre ressort qui à outrepassé sa course et échappé du pied de gâchette en brisant la base de la mise en bois de la platine (facilement réparable), l'autre pistolet est complet mais le corps de détente est cassé et l'arme bloquée à l'armée du chien. Corps de platines ronds, bassinets fer rond venu de forge, chiens col de cygne. Belle petite paire datant de l'époque de l'apogée du règne du bien aimé ! (2). Armes de catégorie D. | 400/500 |

- | | | |
|----|---|---------|
| 5 | <p>Paire de pistolets à silex de demi arçon vers 1740. Signatures sur les corps de platines en lettres bâtons « DEVUN LEJEUNE » Armes montées laiton forte calotte à oreilles longues et clou de calotte au masque grotesque, pontet plat, contre platine découpée à jour, canons octogonaux au demi puis ronds, détente à terminaison en volute. Corps de platine plats, chiens col de cygne plats, bassinets octogonaux. Monture se terminant à mi canon à l'aplomb de la jonction entre l'octogone du tube et la part ronde. Mécanismes à revoir, accident à la jonction de la mise en bois de la platine et de la queue de canon pour un des pistolets. (2) Armes de catégorie D.</p> | 300/400 |
| 6 | <p>Paire de pistolets de goussets à silex, armes montées fer, armes de petite proportions. Canons octogonaux puis ronds, monture en noyer se prolongeant jusqu'à la bouche. Manque une baguette, mécanismes à revoir, corps de platines plats, chemins col de cygne, ressort de batterie vissé de l'intérieur, bassinet à pans. Un des chiens est cassé et il manque le ressort de batterie sur un des pistolets. (2-). Arme de catégorie D.</p> | 250/300 |
| 7 | <p>Revolver système Lefauchaux calibre 7mm à broche. Arme à canon octogonal au départ, puis rond, crosse ronde a deux plaquettes en bois, détente repliable, manque baguette, mécanisme non fonctionnel. (2) arme de catégorie D</p> | 40/50 |
| 8 | <p>Paire de pistolets à percussion issus de la transformation de platines à silex (à l'avant). Canons octogonaux, cheminée sur masselotte vissée sur la lumière. Pontet demi charollais, armes montées fer, canons octogonaux, accident à la tuile au bois pour un des pistolets, calotte fer ovale, armes de bon aloi à nettoyer, fleur de rouille uniforme. Mécanismes à revoir. (2-) Armes de catégorie D.</p> | 450/500 |
| 9 | <p>Joli revolver système Lefauchaux calibre 7mm à broche, monture en morfil, ensemble nickelé et gravé. Mécanisme fonctionnel, détente repliable, canon octogonal. (1). Arme de catégorie D.</p> | 100/120 |
| 10 | <p>Revolver système Lefauchaux calibre 7mm à broche, monture en ébène, ensemble poli blanc. Réception du banc d'épreuve de Liège (ELG), détente repliable, canon octogonal, mécanisme fonctionnel. (1). Arme de catégorie D.</p> | 70/80 |
| 11 | <p>Pistolet de poche à coffre et à percussion, en bronze coulé, canon octogonal renforcé à la bouche. Chien, détente, pontet fer, crosse lisse plate en noyer blond, réception Liégeoise (E.L.G.), mécanisme fonctionnel (1-).Arme de catégorie D.</p> | 80/100 |
| 12 | <p>Copie d'un revolver SAA 1873 Colt par la société Schmidt, calibre 8 mm à gaz et à blanc, carcasse dural anodisée, barillet et canon acier. Plaquettes en bakélite avec bison. Arme de catégorie D.(1)</p> | 10/20 |
| 13 | <p>Revolver British Bulldog calibre 320 de fabrication Belge (ELG) à détente repliable, plaquettes en bois quadrillé, mécanisme fonctionnel (rotation du barillet à revoir manque de lubrification). Ensemble bronzé catégorie D (1-)</p> | 60/80 |
| 14 | <p>Pistolet à percussion double juxtaposé à coffre et canons basculants en calibre 12 mm à broche. Détentes escamotables, ouverture par clef sous la bascule, monture en noyer type renaissance, calotte diamant acier, manque l'anneau, mécanisme fonctionnel, arme de catégorie D.(2)</p> | 60/80 |
| 15 | <p>Révolver réglementaire Français calibre 11mm Modèle 1873 de troupe de la série 1875, arme dans son polissage d'origine, toutes pièces au même numéro, état mécanique parfait (indexation, percussion simple et double action, extraction).Arme de catégorie « D ». (1)</p> | 400/600 |

- | | | |
|----|--|----------|
| 16 | Grand croix de l'ordre du Nitchan el iftikar au chiffre de Sidi Ahmed Bey (1929-1942)
باي ل احمد الافتخار نياشين. Bijou en argent, centre émail vert émeraude, belle décoration dans sa boîte en cartonnage noir au décor doré au petit fer, signature dans le couvercle et au dos de la décoration ARTHUS BERTRAND-PARIS". (1+) | 250/350 |
| 17 | Ordre royal du St Sépulcre de Jérusalem. Grande croix (42 mm x 73 mm) potencée de gueule émaillée cantonnée de 4 croisettes également de gueule et potencées. Insigne en bronze doré et émail, couronne mobile sous anneau plat, grand ruban de tour de cou de moire noire. (1) | 150/250 |
| 18 | Lot d'insignes et de décorations diverses dont 2 médailles du travail, une médaille militaire sans ruban, deux insignes de bérets Français, 4 insignes régimentaires Français post années 60, un bel insigne losangique en émail grand module "FRANCE LIBRE" en doré à la croix de lorraine rouge à liséré blanc sur fond bleu et une croix de fer de seconde classe 14/18 sans son ruban, un insigne Allemand en Bronze petit module patte de rapace et marquage GREIF (Griffon). (1-) | 30/40 |
| 19 | Extraordinaire collection de plus de 130 réductions de décorations tant Françaises qu'étrangères. On y trouve la plupart des décorations Française depuis l'époque Napoléon III, avec des décorations peut courantes, comme la médaille de Juillet, une série autour de la médaille de st Hélène (Dont une demi-taille en vermeil), de la légion d'honneur (certaines en or) et des barrettes de décorations pour tenue de gala avec de belles réductions qualité bijoutière. Certaines pièces sont particulièrement intéressantes comme une réduction de la croix du Lys (restauration), mais aussi un rare étoile de l'ordre de la fidélité en demi taille avec son ruban bleu blanc bleu (garde nationale de Paris), ou encore toutes les réductions des décorations relatives aux expéditions coloniales sous le second empire soit: (Italie, Crimée (barrette "SEBASTOPOL"), Baltique, Chine et Mexique). On remarquera encore une convoitable réduction de l'ordre de la réunion ou un ordre du lys en demi taille avec son ruban blanc en moire. L'ensemble est présenté sur des plateaux de tiroir en bois, les décorations sont soigneusement serrées dans des boîtes en plastique transparent fermées sur lit de mousse. L'ensemble est vendu en lot avec une liste des décorations numérotées établie par le collectionneur et divers documents illustrés relatifs à la phaléristique. Etat (1) | 800/1200 |
| 20 | Lot composé de 4 trousses de couteaux dévolus à la cuisine ou a la découpe dans des fourreaux en bois ou cuir avec passants de ceinture. (2) Catégorie (D), on y joint un poignard lame cuivre dans un fourreau en cuir tressé (Afrique) et une réplique assez frustrée d'un Beibout Caucasien. | 50/60 |
| 21 | Kukris Népalais dans son fourreau habillé de cuir noir à âme bois, passant de ceinture en cuir fauve, fusée bois, pommeau en feuille de laiton à décor cuivre stylisé, l'arme est accompagnée de ses deux batardeaux (réduction de l'arme principale). (1-). Arme de catégorie D. | 50/70 |
| 22 | Sabre Espagnol fabriqué à Toledo, moderne, ensemble nickelé, on y joint une baïonnette Gras 1874 infanterie, sans fourreau lame raccourcie. On y joint aussi une paire de jumelles vers 1900. Armes de catégorie D.(2) | 30/40 |
| 23 | Lot composé d'une baïonnette réglementaire Française Gras modèle 1874 infanterie (Tulle 1881) et une baïonnette réglementaire Chassepot modèle 1866 lame Yatagan sans marquages dans son fourreau sans son pontet. On y joint une sagaie Africaine hampe bois. Armes de catégorie D. (2+) | 40/50 |

- | | | |
|----|--|---------|
| 24 | Grand kriss (500 mm de long) très belle lame en pamor blanc et noir à 7 ondulations, arête centrale et pans légèrement concaves. Fusée en bois exotique sculpté, fourreau dans le même bois masques de divinités chthoniennes exotiques et mains griffues et décharnées sur une face, volutes de feuillages à l'avant, belle pièce, travail de qualité soigné. (1) | 500/600 |
| 25 | Belle épée cérémonielle monobloc en bois dur sculpté finement de figures totémiques sur la fusée, lame dentelée et sculptées (de motif rappelant de manière assez fantaisiste l'écriture Rongorongo de l'île de Paques). Poignée recollée, provenance probable îles du pacifique d'une culture ne connaissant pas le travail du métal. (1) | 50/60 |
| 26 | Kriss Malais, lame en pamor à 7 ondulations, ricasso en corps de dragon bronze, arête centrale de la lame bronze formant le corps du dit animal avec écailles figurées. fusée bois sombre, fourreau bois à crevée habillé d'une feuille de laiton. (2) | 300/400 |
| 27 | Kriss Malais, lame en pamor à 3 ondulations assez oxydée. fusée en os finement sculpté, fourreau bois habillé d'une feuille de laiton gravure sommaire au repoussé. (2) | 100/120 |
| 28 | Dague main gauche de Tolède, gravure à l'acide dans son fourreau en cuir à garnitures acier, ricasso reperlé. Espagne 20 ème siècle. (2) | 20/30 |
| 29 | Belle dague pour droitier dans le style Espagnol début XVII ème. Demi coquille triangulaire gravée à l'acide et vissée sur les quillons, deux quillons droits torsadés à terminaison plate à cotes. Fusée habillée de cuir et filigranée d'une fine torsade habillées d'un filigrane extrêmement fin et serré, pommeau hémisphérique à bouton de rivure proéminent. Lame plate à dos guilloché, ricasso reperlé en demi lunes contrariées, contre tranchant au demi de la lame. Belle fabrication ancienne probablement XIX ème. (2) | 150/250 |
| 30 | Sabre baïonnette Yatagan réglementaire Français modèle 1842. Lame vierge de tous marquage retenant son polissage d'origine, fusée bronze à torons, croisière de garde en acier, oxydation légère sans piqures sur le fourreau et les pièces acier de la poignée, on y joint une baïonnettes de fusil Chassepot infanterie 1866 sans son fourreau et deux poignards nord africains dans leurs fourreaux. Armes de catégorie D. (2+) | 100/120 |
| 31 | Sabre composite probablement époque révolutionnaire se composant d'une lame plate à dos sans gorge, d'une fusée en bronze coulée issue d'un sabre briquet 1767, et d'un plateau de garde symétrique ajouré de 4 ouvertures à jour et d'une branche de garde unique plate. Arme sans fourreau de catégorie D. (2-) | 80/120 |
| 32 | Dah Birman moderne, lame gravée à l'acide à refixer dans la fusée, fourreau et poignée habillée d'une feuille de laiton repoussé. (3) | 10/15 |
| 33 | Sabre d'officier français modèle 1822 d'officier de cavalerie issu de l'industrie privé, lame plus fine qu'à l'accoutumée, fourreau tôle d'acier avec restes importants de nickelage, fusée corne sans filigrane, monture en bronze fondu à décor floral, arme à nettoyer. Arme de catégorie D. (2) | 80/90 |
| 34 | Sabre d'officier français modèle 1896 issu de l'industrie privé, fourreau tôle d'acier avec traces de nickelage, fusée corne avec filigrane, monture en bronze fondu à branches multiples, arme à nettoyer. Arme de catégorie D. (2) | 80/90 |

- | | | |
|----|--|---------|
| 35 | Curieux sabre italien aux armes de Ferdinandino IV Roi des deux Siciles, lame droite à dos plat de 690 mm de long, une gorge sur chaque face, gravure dans la gorge droite "VIVA FERNANDINO IV" et dans la gorge gauche « RE DELLA DUE SICILE", garde ronde en acier à deux branches coniques à pans, lame montée à soie sur une fusée en corne quadrillée, pommeau dans la masse sous forme de col de cygne arqué vers le bas, et se terminant par la tête de l'oiseau sculptée dans la corne, sans fourreau, arme curieuse et inusuelle de catégorie D, souvenir d'un roitelet bien oublié beau-frère de Louis XV. (2) | 250/300 |
| 36 | Shamshir-e dodam دم دو شمشیر (épée droite à double tranchant) Iranienne, fusée symétrique en acier, branches de garde arquées vers l'avant, pommeau trilobé plat dans la masse de la fusée. Lame plate symétrique en acier gravée à l'acide de versets, fourreau âme bois habillé de cuir noir, curieuse couture du fourreau habillée d'un fin filigrane de cuivre, deux bracelets acier. Arme de catégorie D. (2) | 250/350 |
| 37 | Epée française à clavier rabattable d'officier du génie, lame lenticulaire à 2 gorges, fourreau acier à un bracelet, monture bronze doré, manque la bille du plateau rabattable. Etat (2) | 50/60 |
| 38 | Epée Touareg, lame plate à gorge, monture fer et bronze gainé de cuir fauve, croisère symétrique en croix, pommeau en forme de plat à tagine, fourreau cuir fauve à décor au trait, peinture verte et bouterolle feuille de laiton. Etat (2) | 100/120 |
| 39 | Epée d'officier Français modèle 1812, monture bronze, plateau de garde en lyre disymétrique, pommeau au casque empanaché, fusée ame bois, habillée de cuir, filigrane de fil de laiton, lame symétrique à 6 pans, gravure au tiers dorée, pas de fourreau. Etat (2) | 100/120 |
| 40 | Epée de fonctionnaire impérial époque Napoleon III, lame triangulaire à pans, fourreau cuir, manque la bouterolle, monture en bronze doré ciselé, plateau ajouré à l'aigle impérial, plaquette de fusée en corne.(manque une).On y joint une epée de cour monture en bronze doré ciselé, plateau de garde à décor de volutes, pommeau rond, bouton de rivure proéminent, lame triangulaire à pans creux , reste de cuir de fourreau. Etat (3) | 200/250 |
| 41 | Epée de cour monture en bronze doré ciselé, plateau de garde à décor de volutes, pommeau rond, bouton de rivure proéminent, lame triangulaire à pans creux , reste de cuir de fourreau. Etat (3) | |
| 42 | Epée de fonctionnaire impérial époque Napoleon III, lame triangulaire à pans polie bleuie au tiers à décors gravés dorés, fourreau cuir (restes), manque la bouterolle, monture en bronze doré ciselé, plateau rabattable à l'aigle impérial, plaquette de fusée en corne. Etat (2) | 200/220 |
| 43 | Epée de cour restauration.Monture en bronze ciselé et doré.Garde à une branche décorée de rinceaux,mascaron central à tête de lion.Fusée à plaquettes en nacre blanche godronnées.Clavier hémisphérique bombé, cartouche aux armes de France sur fond de tombée de drapeaux.Lame triangulaire à 3 pans creux, dans un fourreau à garnitures argentée non conforme au modèle et réparé. Etat (2) | 300/350 |
| 44 | Glaive réglementaire Français modèle 1833, monture en bronze coulé, lame symétrique à 4 pans, fourreau cuir (légèrement ouvert) à chape et bouterolle en laiton. (Etat (1-) | 40/50 |
| 45 | Baïonnette à douille réglementaire Française type 1777. Longueur totale 465 mm. Sans fourreau, virole. (2) | 20/30 |

- 46 Superbe fusil de chasse juxtaposé à percussion vers 1850 de fabrication extrêmement soignée ! Arme signée dans des cartouches ovales en tausia d'or sur les platines « L.A. CÖSTER » sur une face et « IN HANAU » sur l'autre. Platines à l'avant, arme montée fer, gravures profondes en fond descendus et dorés de volutes de feuillages et animaux (discrets). Chasseur dissimulé dans les frondaisons sous le pontet. Monture en ronce de noyer vernis au tampon, joue à gauche, canons en damas chocolat signature à l'or « DAMAS LECLERE », poinçon d'épreuve de liège sous les canons de calibre 24 à la livre de 730 mm de long, belle incrustation d'or en volute au niveau des chambres. Baguette d'origine en palissandre, embout laiton, tire bourre en acier. Arme dans un état de fraîcheur forçant le respect, cran d'armé et de demi armé sonnante clair indiquant une grande qualité d'exécution. Arme de grand luxe intouchée et parfaite d'époque. (1++) arme de catégorie D. Dans un étui en cuir fauve. 800/1000
- 47 Belle arquebuse à mèche japonaise fabriquée avant l'ère Meiji (1868/1912). Fort canon fer octogonal lisse en calibre 13mm de 755 mm de long. Chien, platine et ressort de percussion en laiton signant, une fabrication époque Sakoku (isolement volontaire) ou les artisans japonais ignoraient l'usage de la vis et des ressorts en acier. Bassinet fer à couvrir bassinet laiton, monture en bois clair, pans sous le canon, baguette bois, crosse à poignée pistolet, détente triangulaire, poinçon sur le corps de platine. Mécanisme fonctionnel belles gravures sur le canon, idéogrammes, chrysanthème impérial et sujets. Arme de belle qualité convoitable et décorative. (1) Arme de 1300/1500
- 48 Tromblon décoratif à silex, manque pontet et chien, arme courte décorative, canon et platine fer, monture en noyer clair, pour bricoleur et amateur.(2). Arme de catégorie D. 80/100
- 49 Belle carabine Lebel scolaire mono coup calibre 6mm extra long. Arme bronzée, culasse jaspée, belle monture longue en noyer blond signée sur le flanc en profondes lettres « 71119 LA FRANCAISE DEPOSEE MODELE F.U.S.T.A.N. nr 1059. » Arme montée avec un dioptré complexe et sophistiqué, hausse démontée mais fournie avec dans une boîte en tôle de cartouches GEVELOT en 6mm Flobert, un second dioptré est fourni avec. (1). Arme de catégorie D. 150/250
- 50 Fusil réglementaire français d'infanterie modèle 1822 T. Arme vierge de tous marquages sur la platine, calibre de 17,8mm frappé sur le pan gauche du tube, marquage sur la monture à droite : « VIENNE NR 120 » et « poinçon au coq et St. Etienne » dans un cartouche rond sur le bois signant une attribution à la garde nationale de la Vienne sous Louis Philippe (1830/1848). Arme fonctionnelle. (1) avec une baïonnette à douille pour fusil AN IX. Arme de catégorie D. 450/500
- 51 Carabine calibre 22LR mono coup style populaire. Arme fonctionnelle.(2). Catégorie D 30/40
- 52 Carabine calibre 12 mm mono coup fabrication stéphanoise Manu-arm. Arme numéro c70457 fonctionnelle.(2). Catégorie D 50/60
- 53 Fusil juxtaposé calibre 16/65 à chien et à platine à l'arrière numéro 17403. Signature sur les platines « Zeiss » « à Pau » Canons acier de 710 mm de long, crosse demi pistolet de 350 mm de long, plaque de couche en corne. Mécanisme fonctionnel (pas d'enclouage) (2) Arme de catégorie D. 100/120

- 54 Réplique Italienne par Davide Pedersoli d'un mousqueton britannique Brow-Bess à silex 800/1000
signature sur la platine "G.R. couronné (Georges REX)" et "GRICE 1762", arme numéro
4960, éprouvée et apte au tir (n'ayant probablement jamais tiré) arme montée laiton avec
sa baguette, longueur totale:120 Longueur du canon:780 calibre 75.(1). Arme de
catégorie D.
- 55 Fusil mono coup basculant type simplex signé "RECTIF" Breveté S.G.D.G., calibre 80/120
16/65, longueur du tube 705mm, crosse demi pistolet quadrillée de 350 mm de long,
plaque de couche en bakélite, sureté à glissant dans le pontet. Copie du célèbre fusil
de Manufrance. Mécanisme fonctionnel, rebronzé, crosse requadrillée, devant bois
recollé. Arme de catégorie C. (1).
- 56 Lot de 3 fusils dont un juxtaposé à chien et platines à l'arrière, ouverture par clef sous 100/120
le pontet, canon changé (ex broche) devant refait, on y joint un fusil Gras transformé
chasse calibre 24 vendu par la manufacture d'armes et cycle de St Etienne et un fusil
juxtaposé à percussion et platine à l'arrière, canons en damas filé, mécanisme
fonctionnel, monture anglaise, pontet 1/2 charollais. Armes de catégorie D. (2-)
- 57 Fusil juxtaposé Robust calibre 12/65 rechambré en 70mm. Arme type 222 numéro 200/250
369060, canons frettés de 700 mm de long, crosse demi pistolet de 365 mm de long,
bretelle à enrouleur fonctionnelle, plaque de couche en bakélite, bois vernis, pas de
jeu au placage canon/basculer, mécanisme fonctionnel, alésage des tubes d'origine
avec leur poli d'origine. Arme de catégorie C. (1-)
- 58 Fusil juxtaposé à chien "AERO" comme l'indique la signature sur la bande. Fusil à platine 200/250
à l'arrière calibre 12/65. Arme numéro 35985, canons demi bloc de 710 mm de long,
crosse demi pistolet de 365 mm de long, plaque de couche en tôle. Pas de jeu au
placage canon/basculer et pas d'enclouage. Mécanisme fonctionnel, alésage des tubes
d'origine avec leur poli d'origine, on trouve un tube réducteur en calibre 12mm dans le
canon gauche, amusante gravure d'un aéroplane primitif sur chaque tubes..Arme de
catégorie D. (1-)
- 59 Fusil mono coup basculant simplex à éjecteur en calibre 16/65, longueur du tube 80/120
700mm, crosse demi-pistolet quadrillée de 360 mm de long, plaque de couche en tôle,
fabrication Manufrance. Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie C. (1).
- 60 Fusil juxtaposé à platine Holland & Holland calibre 12/70 fabrication "Zabala-Eibar"(Pays 400/500
Basque Espagnol). Basculer et garnie chrome mat, gravures de pointe d'épine,
éjecteurs à marteaux, canaux de fuite de gaz, vis avant de la sous garde avec fente
élargie. Canons chromés noir brillant de 705 mm de long, crosse anglaise de 355 mm de
long plus 1cm de plaque de couche. Détente avant articulée, pas de jeu, mécanisme
fonctionnel, sureté automatique, arme de catégorie C. (1-)
- 61 Fusil Gras de cadet calibre 11 mm Gras cadet, arme numéro B 9179. Canon daté "T 200/300
1881", mécanisme fonctionnel, arme livrée avec sa baguette. Catégorie D. (1-)
- 62 Fusil Gras transformé chasse calibre 16 ou 20 à déterminer, bois dans sa longueur, 80/100
culasse coudée, toutes les garnitures fer présentes, mécanisme fonctionnel, on y joint
un fusil juxtaposé à percussion centrale mauvais état, manque la pompe du devant.
Catégorie D (2-)
- 63 Fusil superposé Baby Bretton calibre 12/70, canons de 700 mm de long avec mobil 250/350
chokes, ensemble anodisé noir (sauf pontet, détente, verrou) crosse demi pistolet de
350 mm de long incluant la plaque de couche et son intercalaire. Mécanisme
fonctionnel, arme de catégorie C. (1)

- | | | |
|----|---|---------|
| 64 | Réplique Espagnole (vendue en kit par Macris à Montauban dans les années 80/90) d'un fusil Kentucky à silex rayé calibre 12mm, canon octogonal de 845 mm de long. (Idéal pour bricoleur amateur voulant améliorer la finition.) Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie D. (2) | 60/80 |
| 65 | Fusil juxtaposé à broche calibre 16. Système Lefauchaux, pontet à volute, clef sous le devant, on y joint un fusil juxtaposé à percussion et platine à l'arrière à restaurer. Armes de catégorie D.(3+) | 50/60 |
| 66 | Fusil semi automatique calibre 12/76 modèle FRANCHI 520 Hunter, crosse demi pistolet de 360 mm de long, canon à choke réglable de 740 mm de long (Pluri chokes Luigi Franchi). Flancs de la boîte de culasse polie blanc avec scènes de chasse aux canards. On y joint une lunette de Gabion (réticule spécifique) 7 X 50 "la canardière" et son montage manchon en tôle d'acier coiffant le devant bois. Arme numéro R 75935, avec sa housse et la housse de protection de la gabioneuse. NB le fonctionnement au tir du fusil (enrayage) n'est pas garanti faute d'avoir pu l'essayer. Arme 3 coups de catégorie C. (1-) | 300/350 |
| 67 | Fusil juxtaposé à percussion et platine à l'arrière signé à l'or sur les platines dans des cartouches ovales "MARCET" à "AGEN". Canons en Damas de 750 mm de long, en calibre 16 à la livre. Arme montée fer gravure florale et urnes, pontet large forme demi-charollais, baguette en fanon de baleine à embout laiton (manque le tire bourre). Monture en noyer sombre forme bec de canard, quadrillée, joue à gauche en terminaison de rosace sculptée. Mécanisme fonctionnel arme de catégorie D. (1-) | 150/200 |
| 68 | Carabine de tir de jardin mono coup calibre 22 L.R. Fabrication "Manufacture d'armes de Guerre Herstal Belgique" (signature sur le canon et marquée sur le tonnerre "MODELE 1912 BREVETE SGD.G. Numéro de série:373909.Arme de catégorie C. Mécanisme Fonctionnel. (1) | 30/40 |
| 69 | Fusil juxtaposé à broche calibre 16 système Lefauchaux, pontet à volute, clef sous le devant, canons en damas, avec sa bretelle. Armes de catégorie D.(2+) | 50/60 |
| 70 | Fusil Juxtaposé calibre 16/65 pour poudre pyroxylées. Bascule et garnie noire, 100/150 verrouillage triple avec verrou Greener dans le prolongement de bande, arme à nettoyer, mécanisme fonctionnel légèrement gommé, crosse Anglaise de 355 mm de long. Arme de catégorie "C" (2+) | 100/150 |
| 71 | Mousqueton d'artillerie à percussion modèle 1829 T, ensemble fonctionnel, très légère peau d'orange uniforme facilement nettoyable, le marquage de la platine n'est pas lisible dans l'état mais se devine, monture marquée Chatel T (Châtellerault), directrice de baïonnettes, hausse réglable, baguette. Arme à nettoyer mais intouché et saine! Arme de catégorie D (2) | 150/250 |
| 72 | Fusil réglementaire à silex Français modèle 1777/ An IX d'infanterie de la manufacture impériale de St Etienne(marquages en cursives sur le corps de platine) fabriqué en 1813 (marquage sur le pan gauche du canon.) mécanisme fonctionnel, manque la baguette, avec sa baïonnettes à douille dans son fourreau cuir noir, chape en cuir fauve, bouterolle en laiton.(Un usinage à été pratiqué sur la douille de la baïonnettes à une époque indéterminée pour pouvoir porter sans la perdre la baïonnettes au canon en position inversée en se guidant sur le carré de baïonnettes pour bloquer la rotation). Anneau de grenadière cassé. Arme de catégorie D (2) | 450/500 |

- | | | |
|----|--|---------|
| 73 | Fusil juxtaposé Robust calibre 12/65 type 263. Monture Anglaise de 365mm de long, plaque de couche en tole. Bascule avec restes de trempe au paquet. Canons frêttés de 700 mm de long plein choke et demi choke, alésage d'origine retenant tout son polissage d'usine Bronzage à 95% (rebronzé). Bon débridage des détentés, pas de jeu, réserve de verrouillage à la clef, léger éclat au devant bois (discret). Dans un fourreau violon à restaurer. Arme numéro 119272. Arme de catégorie C. (2+) | 250/300 |
| 74 | Joli fusil juxtaposé à coffre système Anson & Delay "spirobloc" calibre 16/70 numéro 1108. fusil à éjecteurs à marteaux et contre platines, bascule et garnie trempe grise à décor de bouquets de roses sculptés sur les pistons et la clef, canard à l'envol et setter sur un corps de platine, cerf au brame sur l'autre. Vis bleues (restauration Alain Ruffinoni Toulouse). Devant grande pompe, crosse 1/2 pistolet de 378 mm de long avec bretelle à enrouleur et plaque de couche en caoutchouc. L'ame est ici proposée avec deux jeux de canons (680 mm et 660 mm) alésages d'origine. Cale unique sur les deux canons triple verrouillage avec un verrou sur le prolongement de bande, pas de jeu. Arme de catégorie C. (1) | 600/800 |
| 75 | Fusil juxtaposé belge calibre 12/65, numéro 42710 système Anson et Delay, verrouillage Grener, canons de 680mm de long, crosse anglaise de 380 mm de long, plaque de couche en corne. peu de jeu, mécanisme fonctionnel, départ 1er coup un peu léger, reste de bronzage. arme de catégorie C. (2-) | 150/200 |
| 76 | Fusil superposé calibre 12/70 FABARM modèle "LG" numéro 35757. Bascule trempe grise, crosse pistolet de 375 mm de long, canons de 710 mm de long, alésage d'origine, mécanisme fonctionnel, pas de jeu. Arme de catégorie C. (1).* | 250/300 |
| 77 | Fusil superposé Sagittaire Verney-Caron à St Etienne calibre 12/70 à éjecteurs numéro 133430. Bascule nickelée et gravée, crosse pistolet de 370 mm de long, canons de 710 mm de long, arme pratiquement neuve, bonne réserve de verrouillage. Avec sa bretelle et un fourreau en skaï fauve intérieur écossais. Arme de catégorie C. (1+) | 200/300 |
| 78 | Fusil juxtaposé calibre 16/70 numéro 5047. Fabrication "Verney-Caron à St Etienne" système Anson et Delay, canons de 700 mm de long, monture en noyer forme 1/2 pistolet, devant grossièrement requadrillé, à rebronzer, mécanisme fonctionnel, dans un fourreau en skaï vert. Arme de catégorie C. (2-) | 100/120 |
| 79 | Fusil réglementaire Espagnol à silex, chien à la française à espalet avec "patilla" (pied faisant office de cran de gâchette), platine à corps plat, bassinet laiton, toutes garnitures laiton arme de 1510 mm de long, long canon acier de 111 mm de long, un des pans de l'octogone au départ du canon porte la date 1806, marquage sur la monture en noyer au niveau du flanc du pied de vache de la crosse "LARRA". Mécanisme fonctionnel, manque la baguette! Arme de catégorie "D". (1) | 250/350 |
| 80 | Carabine de selle Spencer modèle 1860 en calibre 56/56. Modèle avec anneau de selle sans verrou stabler, numéro de série 7075, manque une vis de sous garde et une vis avant de l'embase du pied d'anneau de selle. Arme en très bon état, bloc de culasse légèrement piqué sinon le reste de l'arme retient encore tout son polissage et sa finition d'origine. Monture bois quelques légers éclats sans importance au niveau de l'appui avec la part supérieure de la boîte de culasse. Arme fonctionnelle, catégorie "D". (1-) | 250/350 |
| 81 | Fusil de chasse juxtaposé à percussion et platine à l'avant, arme avec crosse noyer "bec de canard" joue à volute, pièce de pouce en forme d'écu à la Française. Arme à restaurer, sans baguette, mécanisme à revoir. Catégorie "D" (3+) | 50/60 |

82	Fusil de chasse juxtaposé à percussion et platine à l'avant, arme avec crosse noyer "bec de canard" joue à rosace sculptée, pièce de pouce en forme d'écu à la Française, chiens zoomorphes (une crête cassée). Arme à restaurer, sans baguette, mécanisme à revoir. Catégorie "D" (3+)	50/60
83	Carabine mono coup Manu-Arm calibre 14mm mono coup numéro 97115. Arme fonctionnelle moderne de catégorie "C". (1)	30/40
84	Fusil Gras transformé chasse en petit calibre. Arme de catégorie "D" (3)	30/40
85	Fusil de chasse juxtaposé calibre 12/76 "VIKING" "POLICE GUN" de fabrication Anglaise. Arme bronzée noir à éjecteurs, numéro de série "9066". Canons de mm de long, lisse à droite et à gauche, hausse fixe et guidon, bascule renforcée avec indicateurs de chargement, crosse anglaise quadrillée, plaque de couche en caoutchouc. Arme fonctionnelle de catégorie "C" Idéale pour la chasse à la bécasse ou la battue au sanglier. Mécanisme fonctionnel. (1)	250/350
86	Joli fusil juxtaposé à broche système Lefauchaux calibre 16. Arme de belle fabrication soignée, crosse anglaise, gravure de bouquets cantonnées dans des cartouches en accolades ouvertes. Accroche d'un des chiens à revoir. Arme de catégorie "D". (2)	50/80
87	Fusil réglementaire Français anciennement à silex transformé à percussion, arme de 141 mm de long, canon lisse de 103 mm de long au calibre de munition, embouchoir laiton à guidon laiton, grenadière capucine, contre platine, pontet également en laiton plaque de couche fer. mis à silex par la pose d'une masselotte à l'emplacement du bassinet (restes dans la platine), chien dans le gout d'un chien de 1822T, pas de marquages, avec sa bretelle et sa baguette. Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie "D" (1-)	200/300
88	Très long Moukala à silex, monture entière habillée d'un décor en feuilles de maillechort décoré au trait. arme ancienne très décorative . Catégorie "D" (2)	100/120
89	Carabine à air comprimé Haenel "MODELL 310" calibre 4,5mm à chargeur, armement par levier de culasse coulissant dans l'axe et basculant en fin de course. Mécanisme sans garantie. (2).	20/30
90	Petit fusil à silex de cadet gentilhomme, garnitures laiton, platine corps plat, chien espalet rond, ressort principal ayant déchaussé du pied de noix ce qui à eu pour effet de fendre la monture au niveau de la mise en bois du bord inférieur du corps de platine. Accident au fut, mécanisme à revoir, avec sa baguette et une bretelle. Arme de catégorie "D" (3+)	50/80
91	Fusil de chasse à percussion et platine à l'avant, arme montée fer, pontet à volute, canon octogonal puis rond, la partie octogonale porte de fines flutes au niveau des arêtes. Mécanisme fonctionnel crosse anglaise, baguette et embout de canal de baguette postérieur. Arme de catégorie "D". (2-)	50/80

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Primardeco est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Primardeco agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Primardeco. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 24 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d'un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1. Organisation des modalités de la vente

Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Primardeco et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle.

Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. PRIMARDECO ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot « adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

3-4. Droit de préemption de l'Etat

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire
- en espèces :

Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. PRIMARDECO se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance
- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères
- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjugés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque ou virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire
- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.¹

¹ Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « *Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.*

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

5-2. Nullité – Divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

5-4. Loi applicable – Juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Primardecò, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L'attribution : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

L'atelier : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d'école : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».